



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : ORGANISATION DE DEJEUNERS  
FESTIFS POUR LES RETRAITES VINCENNOIS -  
MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ VENDÔME  
RECEPTION**

**DÉCISION N° DM-CCAS-24-003  
EN DATE DU 25 MARS 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ; **VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de Conseil communal d'action sociale d'organiser un déjeuner festif à destination des retraités vincennois ;

**CONSIDÉRANT** la décision de lancer un marché sans publicité ni mise en concurrence selon l'article R.2122-2, du Code de la Commande Publique ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société Vendôme Réception sise 30 bis rue du Vieil Abreuvoir 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, représentée par Monsieur Stéphane GERBET, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement fixés ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société *VENDÔME RECEPTION*, sise 30 bis rue du Vieil Abreuvoir 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, représentée par Monsieur Stéphane GERBET, le marché relatif à l'organisation de déjeuners festifs pour les retraités Vincennois.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, sans indication de montants et/ou de quantités minimum, et avec un maximum en quantité de 600 personnes.

Le prix unitaire par convive est de 66,658 € HT réparti entre :

- La restauration : 62,658 € HT
  - TVA à 10% = 5,837 €
  - TVA à 20% = 0,858 €
  - soit 69,353 € TTC ;
- L'animation : 4 € HT
  - TVA à 20% = 0,80 €
  - soit 4,80 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Accusé Réception en Préfecture :  
094-269400479-20240325-lmc1H11844H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 25/03/2024  
Date de Publication : 25/03/2024

La vice-présidente,

***Signé***

**Cécile BRÉON**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-269400479-20240325-Imc1H11844H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 25/03/2024  
Date de Publication : 25/03/2024